

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	2025- n° d'ordre 25066
---	--	---

SEANCE du : 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS)

Marinette TALLIER présente le dossier.

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le temps d'intervention du Conservatoire de musique dans les écoles publiques et privées de Bressuire pour l'année scolaire 2025-2026.

Le coût horaire est de **60 €** pour un total de 296 heures à 60€/heure, soit un total de 17 760€ (inclus l'Orchestre à l'École).

Pour rappel, le coût horaire de l'année précédente était de 60€ pour 296 heures, soit un montant total de 17 760€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCORDER** aux écoles publiques et privées de Bressuire et des communes déléguées une intervention annuelle du Conservatoire de musique de **296h00**, soit une dépense de **17 760€** pour l'année scolaire 2025-2026.
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

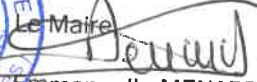
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU




Le Maire

Emmanuelle MENARD